



Police

# Les actions de l'ONCFS pour la mise en œuvre de la CITES


**ISMAËL COSTA**

ONCFS, BMI CITES.

La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la convention de Washington, est un accord international entre États. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

## Un commerce de plusieurs milliards de dollars par an...

On estime que le commerce international des espèces sauvages représente des milliards de dollars par an et qu'il porte sur des centaines de millions de spécimens de plantes et d'animaux. Ce commerce est varié, allant de plantes et d'animaux vivants à une large gamme de produits dérivés – produits alimentaires, articles en cuir exotique, instruments de musique en bois, souvenirs pour touristes, remèdes, et bien d'autres encore.

L'exploitation et le commerce intensifs de certaines espèces, auxquels s'ajoutent d'autres facteurs tels que la disparition des habitats, peuvent épuiser les populations et même conduire certaines espèces au bord de l'extinction. De nombreuses espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce ne sont pas en danger d'extinction, mais l'existence d'un accord garantissant un commerce durable est importante pour préserver ces ressources pour l'avenir.

## La CITES : 30 000 espèces sauvages protégées dans 178 pays

Comme le commerce des plantes et des animaux sauvages dépasse le cadre

*La lutte contre le trafic illicite d'espèces menacées inscrite sur les annexes de la CITES est un domaine de compétence reconnu de l'ONCFS en tant que mission de service public. L'Office est sollicité par tous les services et partenaires qui interviennent pour la CITES, en particulier les services des Douanes et la Gendarmerie nationale.*



© ONCFS

Contrôle dans une salle des ventes, à Versailles.

national, sa réglementation nécessite une coopération internationale pour préserver certaines espèces de la surexploitation. La CITES a été conçue dans cet esprit. Aujourd'hui, elle confère une protection (à des degrés divers) à plus de 30 000 espèces sauvages – qu'elles apparaissent dans le commerce sous forme de plantes ou d'animaux vivants, de manteaux de fourrure ou d'herbes séchées... Cent soixante-dix-huit pays l'ont ratifiée depuis son ouverture à la signature et la mettent donc en œuvre ainsi que les résolutions adoptées depuis. En France, cette convention est entrée en vigueur le 8 août 1978. Le premier arrêté d'application dans notre pays date du 29 mars 1988.

## La France couverte par un réseau d'agents spécialisés de l'ONCFS

L'ONCFS fut le premier établissement français à se structurer pour intervenir en application de la CITES. Il s'est doté en 1989 d'un outil performant et réactif, sous la forme d'un réseau d'agents spécialisés présents sur l'intégralité du territoire national métropolitain et d'outre-mer, à raison d'un à deux agents en moyenne par département. La lutte contre le trafic des espèces menacées nécessite en effet des connaissances très précises sur l'identification des spécimens et leur statut de protection. Cet ensemble est formé puis coordonné par une Brigade mobile d'intervention (BMI) composée de sept agents. Les agents CITES sont des agents techniques ou des techniciens de l'environnement de

l'ONCFS ayant réussi le stage de spécialisation sur la CITES. Depuis 1989, ce sont plus de six cents agents qui ont été ainsi formés.

Par rapport aux autres services (Douanes, Gendarmerie nationale ou services vétérinaires), c'est l'ONCFS qui consacre le plus de temps à la formation de ses agents à la CITES.

### Les principales actions du réseau CITES de l'ONCFS

Le réseau CITES et sa brigade spécialisée mènent plusieurs types d'actions. Pour le réseau CITES de l'ONCFS, il s'agit principalement :

- ❶ d'actions d'information du public et des services par le biais de contacts directs sur le terrain, de formations des administrations et de participations à des salons ;
- ❷ d'actions dites de contrôle réalisées à la demande des administrations locales comme la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DCSP) ou le procureur de la République. Ces actions peuvent aussi avoir lieu en appui à des interventions réalisées par ces mêmes organismes. Elles peuvent s'accompagner de saisies (**tableau**), que les espèces soient vivantes ou mortes. Les interventions portent sur toute entité détenant ou commercialisant les animaux de la faune non domestique, vivants ou morts : zoos, cirques, éleveurs, amateurs ou professionnels, animalerie, particuliers, salle des ventes, e-commerce...

### Un rôle d'animateur et d'appui pour la BMI CITES

La Brigade spécialisée a principalement un rôle d'animateur et d'appui. Elle centralise et diffuse de l'information, soit au niveau national aux réseaux ou à d'autres administrations, soit au niveau international aux services concernés dans les autres pays. La Brigade spécialisée réalise aussi des formations visant à améliorer l'application de la CITES, que ce soit en France ou à l'étranger. C'est ainsi qu'elle a effectué des formations en Europe, notamment en Belgique, en Espagne et en Andorre, mais aussi en Amérique du Sud, en Équateur et au Brésil, à la demande des ambassades (*voir ci-après et encadré*).

L'appui de la BMI aux agents spécialisés CITES se fait à distance. Mais il arrive parfois, pour certaines affaires, qu'il s'opère aux côtés même des agents CITES ou d'autres partenaires, à leur demande.

Depuis 2002, la BMI participe aussi aux conférences des parties de la CITES. Cette participation aux côtés de ses homologues des autres pays lui permet de mettre son



Saisie d'articles qui étaient vendus par internet.

© ONCFS

#### Encadré

#### Coopération avec le Brésil

ÉRIC HANSEN – ONCFS, DIR OM

ISMAËL COSTA – ONCFS, BMI CITES

Dans le cadre de la coopération régionale et internationale, des contacts ont été pris par la Délégation interrégionale Outre-mer (DIR OM) et la Mission des actions internationales (MAI) de l'ONCFS avec la Police fédérale brésilienne. Les échanges ont concerné les programmes d'étude sur la faune amazonienne, ainsi que les missions de police de l'environnement. Dans ce domaine, il s'est avéré que nos collègues brésiliens n'avaient pas mis en place de formation concernant la mise en application de la convention de Washington dans leur pays. Avec l'aide de l'ambassade de France au Brésil et du ministère chargé de l'Environnement, une formation a été mise en place à cet effet du 12 au 31 mars 2006. Cette formation, qui s'est déroulée à Manaus dans le Centre de survie de la Police fédérale, en plein cœur de la forêt amazonienne, a été effectuée par l'ONCFS (BMI CITES, DIR OM et MAI) avec l'appui de la DSV, de la DIREN et du Parc amazonien de Guyane. L'objectif était de former des policiers fédéraux des différents États du Brésil. Notre intervention a consisté à présenter la réglementation, la reconnaissance des principales espèces reprises à la convention, ainsi que les techniques de contrôle. Les exercices pratiques ont été particulièrement appréciés. La formation s'est parfaitement déroulée et les responsables brésiliens des polices fédérales et nationales sont venus clôturer le stage. La Police fédérale souhaitait mettre en place un réseau de correspondants « convention de Washington » dans chaque État fédéral, à l'instar de ce qui existe à l'ONCFS. Par la suite, des échanges ont été entretenus entre la Brigade CITES et la Police fédérale, dont l'un des responsables s'est également rendu en France pour mieux connaître les différents services de l'ONCFS.

La formation qui s'est déroulée au Centre de survie de la police fédérale brésilienne, à Manaus, en mars 2006.



© E. Hansen / ONCFS

Tableau

Nom et coordonnées de la personne ayant renseigné le tableau : LEGRAND - 0254870582 / 062500866												
Espèce concernée (inscrite dans les annexes du règlement CE 338/97)	Constat d'infraction aux dispositions du règlement CE n° 338/97 (pas à la réglementation nationale autre)	Quantité de spécimens en infraction (nombre ou kg)	Quantité de spécimens saisis (nombre ou kg)	Destination des spécimens saisis						Sanctions pénales prononcées (si connues)	Remarques	
				Musées	Saisie fictive	Parc zoologique	Centre de soins	Tribunal (détruits, vendus ou rendus)	Formation			
Panthere loutre	mise en vente	1	1							1		coussin en fourrure
Loutre	mise en vente	1	1							1		coussin en fourrure
Loutre ocelot	mise en vente	1	1							1		coussin en fourrure
Eléphant	mise en vente	4	4		4							statuette ivoire
Tortue hermann	achat	5	5		5							juvénile achat éleveur
Rhinocéros	mise en vente	2	2		2							Biraben
Buse de harris	utilisation	2	2									pas d'infos sur la destination de la saisie
Eléphant	importation et transport	2	2							2		douanes
Ara chloroptère	utilisation et transport	2	2							1		
Eléphant	mise en vente	1	1							1		ped éléphant
Tortue imbriquée	utilisation	1	1							1		exposition agence de voyage
Python molure	mise en vente	1	1			1						
Eléphant	mise en vente	74	74								74	petits bijoux en ivoire
Ouistiti à Pinceaux blancs	achat	1	1								1	placé chez un éleveur autorisé

Extrait du tableau des saisies réalisées par la BMI-CITES durant l'année 2012 et transmis à la Commission européenne.

expérience et ses connaissances à disposition, dans les groupes de travail organisés pour préparer les décisions qui sont ensuite présentées en séance plénière.

## Exemples de coopérations internationales

### Participation aux réunions de l'EWG à Bruxelles

Depuis 2004, la Brigade CITES fait partie du Groupe de travail européen sur l'application de la CITES (en Anglais, *Enforcement Working Group* soit EWG). Cette entité regroupe tous les services de police, de douane, ainsi que les organes de gestion qui œuvrent pour la CITES dans l'Union européenne. Deux fois par an, les membres de l'EWG se retrouvent à Bruxelles pour s'informer mutuellement sur les tendances et techniques de trafic. Les échanges ont pour objectif de rapprocher les différents services des pays de l'UE. Certains pays présentent des cas de fraudes ou de trafics qu'ils ont eus à traiter. La Brigade a ainsi présenté un cas de trafic de tortues à soc entre Madagascar-Mayotte et la métropole. Récemment, elle a également présenté le protocole et la mise en œuvre par l'ONCFS des analyses génétiques qui peuvent permettre d'établir la filiation dans des élevages, et ainsi mettre un terme aux fausses déclarations de naissance en captivité.

### Intégration dans EU-TIWX (forum d'échange entre agents de l'UE)

Les agents de l'Union européenne disposent d'un outil de communication qui leur permet d'échanger des informations sur tout ce qui a trait à la lutte contre le trafic illicite d'espèces CITES. Ces échanges permettent d'avoir accès à des ressources techniques et judiciaires disponibles dans les pays d'Europe. L'échange direct d'expériences entre

agents de pays différents est un enrichissement mutuel immédiatement transposable dans les affaires en cours. EU-TIWX constitue également une base de données sur les profils de fraude, sur les personnes qualifiées et sur d'autres thématiques touchant à l'application de la CITES.

### Participation à des groupes de travail dans l'UE

La BMI CITES a participé à des groupes de travail en Italie et en Grande-Bretagne. Les sujets traités concernaient les trafics de reptiles vers l'UE, la définition des espèces sensibles dans ce contexte et la différenciation entre les individus sauvages et ceux issus de captivité. Encore une fois, l'expérience de terrain de l'agent de la Brigade lui a permis d'apporter la vision d'un service de contrôle français dans ces domaines.

### Formation d'agents belges

À deux reprises, en 2009, des agents belges sont venus au Centre de formation du Bouchet (45) pour recevoir une formation sur la CITES et son application. Dans un premier temps, ce furent des agents de contrôle, puis un groupe composé d'agents de contrôle et d'instructeurs des demandes CITES. Le responsable de l'organe de gestion belge est venu à la deuxième formation pour y apporter son concours. Ces deux sessions ont donné lieu à des échanges très fructueux, et depuis lors la collaboration avec ce pays est grandement facilitée dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite d'espèces menacées.

### Formation de magistrats et de policiers en Équateur

En novembre 2010, l'Ambassade de France à Quito (Équateur) a sollicité l'ONCFS pour participer et animer une session de

formation sur la CITES. Cette formation, qui s'inscrit dans le cadre d'échanges bilatéraux en matière de police, destinée aux magistrats et aux services de police spécialisés sur l'application de la CITES, était organisée et animée par l'Ambassade de France.

En compagnie d'un magistrat français, un agent de la Brigade CITES a participé à cette formation et présenté la réglementation ainsi que l'organisation de sa mise en œuvre. De même, l'organisation spécifique du réseau CITES de l'ONCFS a été détaillée. La policia nacional et son unité l'UPMA (*Unidad de Proteccion del Medio Ambiente*) a été séduite par la réactivité que confère une répartition d'agents spécialisés sur le terrain appuyés par une unité centrale. Les échanges ont ensuite porté sur la transposition d'un système de ce type adapté à leur pays. L'ONCFS a pu apporter son expertise et son expérience sur la mise en œuvre d'une telle organisation...

## Conclusion

De la formation aux interventions de police, en passant par l'assistance à service et la coopération internationale, le réseau et la BMI CITES sont donc sur tous les fronts. À titre d'exemple, en 2012, la Brigade, en dehors de son rôle prioritaire de coordination, a fait 33 interventions de contrôle et 18 formations. Le réseau CITES de l'ONCFS a fait, quant à lui, 764 interventions de contrôle (plus de deux par jour en moyenne) et dû saisir 228 spécimens, suite à des infractions CITES... ■

## ONCFS' actions for the implementation of CITES

*The Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, known by its acronym CITES or Washington Convention is an international agreement between States. It aims at ensuring that international trade of wild animals and plants specimens does not threaten the survival of the species to which they belong.*

*In 1989, ONCFS was the first agency to be structured to operate on CITES and has developed for this purpose an efficient and responsive tool in the form of a network of specialized agents on the entire national territory. The fight against illicit trafficking of endangered species listed on CITES is one of its fields of competence recognized as a public service mission.*

*ONCFS is currently called by all departments and partners involved in CITES, especially the Custom services and the national police force. The CITES network and its specialized brigades are on all fronts: training, assistance services or police interventions...*



Réunion du groupe de travail européen sur l'application de la CITES, à Bristol (Grande-Bretagne).